

Rapport public

Date d'émission du rapport : le 5 mars 2026**Numéro d'inspection** : 2026-1546-0002**Type d'inspection** :Plainte
Incident critique**Titulaire de permis** : Municipalité régionale de Durham**Foyer de soins de longue durée et ville** : Fairview Lodge, Whitby

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 25, 26, 27 février 2026 et les 3, 4 et 5 mars 2026.

L'inspection concernait :

- Un signalement de plainte relatif à la lutte contre les nuisibles.
- Un signalement d'incident critique relatif à la chute d'une personne résidente ayant entraîné une blessure.

Le **protocole d'inspection** suivant a été utilisé pendant l'inspection :

Entretien ménager, services de buanderie et d'entretien
Prévention et gestion des chutes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Non-respect de conformité rectifié

Un **non-respect de conformité** a été constaté lors de cette inspection et il a été **rectifié** par le titulaire de permis avant la fin de l'inspection. L'inspecteur ou l'inspectrice a jugé que le non-respect répondait à l'intention du paragraphe 154 (2) et qu'aucune autre mesure n'était nécessaire.

Problème de conformité n° 001 – Rectifié en vertu de la disposition 154 (2) de la

LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 78 (7) c) du Règl. de l'Ont. 246/22

Préparation alimentaire

Paragraphe 78 (7) Le titulaire de permis veille à ce que soient mis en place au foyer les éléments suivants et à ce que son personnel s'y conforme : c) un calendrier de nettoyage pour les aires réservées à la préparation alimentaire, à la dépense et au lavage de la vaisselle. Règl. de l'Ont. 246/22, par. 78 (7).

Un superviseur ou une superviseure des services alimentaires a confirmé que la liste de contrôle des tâches quotidiennes du foyer n'indiquait pas quelle était la personne responsable du nettoyage en profondeur derrière les lave-vaisselle du foyer. Le superviseur ou la superviseure des services alimentaires a confirmé que cette tâche avait été assignée et le centre de formation désigné du foyer a été révisé pour inclure cette tâche.

Sources : politiques, marches à suivre et liste de contrôle des tâches quotidiennes pertinentes du foyer et entretiens avec les membres du personnel.

Date de la rectification apportée : 5 mars 2026.

